

Vous travaillez comme ouvrier dans l'industrie chimique? Votre salaire va augmenter !

Quand votre salaire va-t-il augmenter ?

A partir du 1^{er} janvier 2020

Comment votre salaire va-t-il augmenter ?

En exécution de l'accord sectoriel 2019-2020, une augmentation CCT est prévue sur les salaires minimums.

Ci-dessous, vous trouverez les nouveaux salaires horaires et primes minima.

Salaires horaires au 01/01/2020

Salaire horaire minimum de début:

40h	39h 30	39h	38h 30	38h	37h 30
11,7300	11,8785	12,0310	12,1870	12,3475	12,5120

Salaire horaire minimum à partir de 12 mois d'ancienneté :

40h	39h 30	39h	38h 30	38h	37h 30
11,8705	12,0210	12,1750	12,3330	12,4955	12,6620

Salaire étudiant

40h	39h 30	39h	38h 30	38h	37h 30
11,6500	11,7975	11,9490	12,1040	12,2635	12,4270

Votre Liberté
Votre Voix

